



**PROJET DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE ET DE GESTION DES
RISQUES CLIMATIQUES DANS LE SECTEUR AGRICOLE AU BENIN (PReRAB)**

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

N° 053 /MAEP/DC/SGM/DPAF/ SA

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL, COORDONNATEUR DU
PROJET**

1. Le Gouvernement de la République du Bénin a reçu un financement de la Banque Africaine de Développement (BAD) afin de couvrir le coût du Projet de Renforcement de la Résilience et de gestion des Risques climatiques dans le secteur Agricole au Bénin (PReRAB), et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées pour financer le recrutement et la prise en charge du Coordonnateur dudit projet.
2. Le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) du Bénin invite les consultants individuels intéressés et qualifiés à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits dans les termes de références joints au présent avis.
3. Sous la supervision directe du Comité de Pilotage du Projet et la tutelle administrative de la Direction de la Planification, de l'Administration et des Finances (DPAF/MAEP), le/la Coordonnateur (trice) sera chargé d'apporter son expertise technique dans la mise en œuvre du Projet notamment dans la réalisation globale de ses objectifs. (i) Proposer les déclinaisons annuelles de réalisation du Projet, (ii) Superviser les missions des experts du Projet, (iii) Ordonnancer les dépenses, conformément aux règles et procédures en vigueur à la Banque Africaine de Développement, (iv) Rendre compte des niveaux de réalisation du Projet au Comité de Pilotage, au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) et à la Banque Africaine de Développement.
4. Les conditions d'emploi et la durée du contrat sont les suivantes :
 - Le Consultant est normalement recruté avec un contrat d'un (01) an renouvelable sur la durée du projet, sous réserve d'une évaluation annuelle satisfaisante de la performance, avec une période d'essai de six (06) mois.
 - Le poste sera basé à Cotonou (Bénin) avec des possibilités de missions à l'intérieur du pays.
 - Date de prise de fonction : être immédiatement disponible.
5. **Les dossiers de candidature doivent être constitués des pièces suivantes :**
 - Une lettre de motivation adressée au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) ;
 - Un CV détaillé précisant les expériences acquises ;

- Une liste précisant les noms, fonctions et contacts de trois (03) personnes de référence ayant une bonne connaissance des expériences du candidat ;
 - Une photocopie du diplôme ;
 - Les copies simples des pièces justificatives des expériences professionnelles (attestation de travail) ;
 - tout autre document justifiant les informations du CV.
6. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au « cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le groupe de la Banque Africaine de Développement, édition d'octobre 2015 et entrée en vigueur le 1er janvier 2016 » qui est disponible sur le site web de la banque à l'adresse suivante : <http://www.afdb.org>.
7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche sis au premier étage du bâtiment F de la cité ministérielle aux heures d'ouvertures de l'administration : 08 heures à 12 heures 30 minutes et 14 heures à 17 heures 30 minutes (heure locale).
8. Les personnes des deux (02) sexes, désireuses de faire acte de candidature devront faire parvenir leur dossier de candidature contre récépissé au Secrétariat Administratif du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche sis au premier étage du bâtiment F de la cité ministérielle, bureau 117 (03 BP 2900 – COTONOU), au plus tard le 18 septembre 2026 à 12 heures sous plis fermés portant la mention "Candidature au poste de....."

Courriel : maep.infos@gouv.bj

Cotonou, le 24 / 09 / 2026



Adin Yéton BLOUKOUNON GOUBALAN
Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



GROUPE DE LA BANQUE
AFRICAINNE DE
DÉVELOPPEMENT

03 B P 2900 Cotonou - Bénin
Tél. + 2 2 9 21 30 10 87
+ 2 2 9 21 30 04 10
W WW . agriculture.gouv.bj

**PROJET DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE ET DE GESTION DES RISQUES
CLIMATIQUES DANS LE SECTEUR AGRICOLE AU BENIN (PReRAB)**

TERMES DE REFERENCE

RECRUTEMENT DU COORDONNATEUR DU PReRAB

Septembre 2026

**PROJET DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE ET DE GESTION DES
RISQUES CLIMATIQUES DANS LE SECTEUR AGRICOLE AU BENIN
(PReRAB).**

1. CONTEXTE DE LA MISSION

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA 2017-2025) et du programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2022-2026), le Gouvernement du Bénin a initié avec le Groupe de la Banque Africaine de Développement un Accord de financement pour la réalisation des actions prévues par le Projet de Renforcement de la Résilience et de la gestion des Risques climatiques du secteur Agricole au Bénin (PReRAB). Ce Projet est placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP).

Ledit Projet a pour objectif de développement de renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la résilience économique et climatique des producteurs et des communautés rurales dans ses zones d'intervention au Bénin tout en prévenant les risques d'escalade des chocs à l'avenir.

Son objectif de développement sera atteint à travers la mise en œuvre de trois (04) composantes, à savoir :

Composante 1 : Renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles en matière de gestion des risques de catastrophes climatiques.

Cette composante vise à renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles des acteurs pour une meilleure gouvernance et gestion des risques de catastrophes climatiques impactant le secteur agricole au Bénin. Concrètement, il s'agira de : 1) Renforcer le cadre institutionnel et opérationnel de prise de décision en matière de transfert souverain des risques (au niveau du gouvernement central ; 2) Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre et le suivi de l'assurance agricole au Bénin ; et 3) Renforcer les capacités des collectivités locales dans la réponse aux aléas climatiques.

Composante 2 : Renforcement de la résilience socio-économique des communautés agricoles du nord Bénin (Atacora et Alibori) face aux pressions climatiques et externalités.

Cette composante promeut une gestion intégrée des risques climatiques dans le secteur agricole, en ciblant les producteurs les plus vulnérables y compris les jeunes (30%) qui représente environ 23% de la population, notamment dans le nord du Bénin, fortement exposé aux aléas climatiques et à l'insécurité. Elle comprend deux sous-composantes : 1) Renforcement des capacités d'adaptation des petits producteurs y compris les jeunes et facilitation à l'accès aux marchés locaux ; 2) Soutien à la cohésion sociale et au relèvement économique des personnes les plus vulnérables y compris les jeunes, en renforçant l'intermédiation sociale pour l'acceptation et l'intégration harmonieuses des déplacés au sein des communautés hôtes.



Composante 3 : Promotion des mécanismes de transfert des risques climatiques pour le secteur agricole au Bénin.

Cette composante promeut les mécanismes de transfert de risques comme solution durable face aux aléas climatiques, à travers l'assurance souveraine pour limiter les réallocations budgétaires de l'État, et l'assurance agricole pour prévenir la mal-adaptation des producteurs vulnérables et faciliter leur accès au crédit. Elle se décline en deux sous-composantes : 1) Appui à l'assurance souveraine ; qui vise à contribuer au paiement des primes pour la souscription d'une police souveraine contre les sécheresses et les inondations auprès de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC) ; 2) Appui à l'assurance agricole indiciaire, qui vise principalement à accompagner les efforts en cours pour la mise en place de cette assurance, notamment à travers le subventionnement des primes de micro-assurance agricole, le développement et le déploiement de nouveaux produits d'assurance, ainsi que le géoréférencement des agriculteurs bénéficiaires.

Composante 4 : Coordination et gestion de projet.

Cette composante prend en compte le fonctionnement global de l'Unité de Gestion du Projet.

En vue de la mise en place du personnel clé de l'Unité de Gestion du Projet, le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, lance un avis de recrutement pour pourvoir à un certain nombre de postes.

Les présents TDRs sont élaborés pour le recrutement du Coordonnateur (trice) du Projet en qualité de Consultant Individuel.

2. OBJECTIF DE LA MISSION ET TACHES DU CONSULTANT

2.1. OBJECTIF DE LA MISSION

Sous la supervision directe du Comité de Pilotage du Projet et la tutelle administrative de la Direction de la Planification, de l'Administration et des Finances (DPAF/MAEP), le/la Coordonnateur (trice) sera chargé d'apporter son expertise technique dans la mise en œuvre du Projet notamment dans la réalisation globale de ses objectifs. (i) Proposer les déclinaisons annuelles de réalisation du Projet, (ii) Superviser les missions des experts du Projet, (iii) Ordonnancer les dépenses, conformément aux règles et procédures en vigueur à la Banque Africaine de Développement, (iv) Rendre compte des niveaux de réalisation du Projet au Comité de Pilotage, au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) et à la Banque Africaine de Développement.

2.2. RESPONSABILITES ET TACHES DU CONSULTANT

Sous la supervision du Comité de Pilotage du Projet, et la tutelle administrative de la DPAF/MAEP, le consultant devra assumer les tâches suivantes :

- ✓ Planifier, coordonner et superviser l'ensemble des activités du PReRAB en synergie avec les autres acteurs ;
- ✓ Superviser l'élaboration des plans de travail et budgets annuels de fonctionnement et d'investissement du projet ;



- ✓ Elaborer et suivre l'exécution avec les responsables des différents volets et les partenaires impliqués, le calendrier de mise en œuvre des différentes activités du projet ;
- ✓ Coordonner et suivre les processus d'acquisition planifiées ;
- ✓ Superviser les activités de Suivi – Evaluation du Projet ;
- ✓ Organiser la réception des ouvrages réalisés par les ressources du Projet ;
- ✓ Coordonner la gestion administrative et financière du Projet conformément au manuel de procédures du Projet ;
- ✓ Approuver les dépenses courantes et les décaissements auprès des banques en faveur du Projet, des fournisseurs et entrepreneurs ;
- ✓ Valider termes de référence (TdR) et autorisation de missions ;
- ✓ Représenter le Projet auprès des autorités administratives et locales, des partenaires extérieurs au Projet et des tierces ;
- ✓ Organiser le suivi externe, l'audit et les revues du Projet ;
- ✓ Organiser et participer aux missions de supervision de la Banque ;
- ✓ Gérer les relations avec la Banque, les ministères et autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre du Projet ;
- ✓ Organiser les réunions du comité de pilotage ;
- ✓ Finaliser et diffuser les rapports périodiques d'activités du Projet ;
- ✓ Évaluer les performances du personnel placé sous sa responsabilité ;
- ✓ Finaliser toutes les tâches restantes préalables au démarrage effectif du Projet.

3. QUALIFICATIONS ET COMPETENCES REQUISES

Les qualifications et aptitudes requises pour le poste de Coordonnateur (trice) du Projet sont :

- Posséder au minimum un diplôme d'étude de niveau Bac+5 Gestion de projet, Agroéconomie, Actuariat et assurance, Environnement ou tout autre diplôme équivalent.
- Disposer de connaissances en matière de gestion de projet, et justifier d'expérience probante appréciée en matière de conduite et de gestion de projets de développement financés par des partenaires techniques financiers (PTS) (AFD, KfW, Banque Mondiale, BAD, etc.) ;
- Justifier d'une expérience professionnelle générale d'au moins huit (08) ans avec au moins quatre (04) ans à des postes de responsabilité élevées dans le domaine de gestion et suivi de projets de développement
- Une expérience dans la mise en place des stratégies d'adaptation au changement climatique est un atout ;
- Avoir de bonnes connaissances en politiques et stratégies agricoles y compris les questions de financement agricole, la territorialisation de l'agriculture, la problématique de changements climatiques, la pratique de l'assurance agricole, etc. ;
- Avoir de bonnes connaissances en passation de marchés, procédures de décaissement dont celles de la BAD, etc. ;

- Disposer des aptitudes à travailler de concert avec différents services de l'administration, les entreprises, les autres projets, les institutions de microfinance, les ONG, les associations et groupements/coopératives de producteurs ;
- Avoir de bonnes connaissances de l'intervention passée et actuelle des bailleurs de fonds au Bénin, et aptitudes à instaurer des synergies efficaces et constructives avec les programmes et projets en cours ;
- Avoir une expérience en matière de gestion des ressources humaines ;
- Maîtriser l'outil informatique (notamment les logiciels Word, Excel, MS Project, Accès, etc.).

4. DUREE ET LIEU DE LA MISSION

Le Consultant sera recruté pour la durée de la mise en œuvre du projet avec une période d'essai de six (06) mois. Si la période d'essai est concluante, il signera un contrat d'une durée d'un (01) an renouvelable sur la durée du projet. Le renouvellement se fera après une évaluation annuelle satisfaisante de la performance faite sur la base des critères de performance en relation avec les termes de références du contrat. A l'issue de chaque évaluation annuelle, le représentant autorisé du projet notifiera par courrier au Consultant la continuité ou non de son contrat en fonction des résultats de l'évaluation. Cette notification interviendra dans un délai de trente (30) jours maximum, faute de quoi le contrat sera considéré avoir été renouvelé. Le poste sera basé au siège du Projet à Cotonou avec des déplacements fréquents dans la zone du Projet.

5. OBLIGATIONS DU CONSULTANT

Le Coordonnateur (trice) du Projet sera responsable de l'exécution globale du Projet et de la réalisation des prestations décrites dans les présents Termes de Référence. Il prendra toutes dispositions nécessaires pour la bonne exécution et dans les délais impartis, des activités du projet. Il devra s'engager entre autres à : (i) Entreprendre les prestations avec tout le sérieux requis conformément à la législation nationale en vigueur ainsi qu'aux règles et aux normes internationalement reconnues ; (ii) Respecter les us et coutumes des villes d'accueil du projet ; (iii) Garder la confidentialité des renseignements obtenus ainsi que des résultats de leurs tâches durant et après l'exécution de leurs mandats et remettre à la fin de sa mission les documents qui lui aurait été remis.

6. EXIGENCES EN MATIERE DE RAPPORT

L'étendue des prestations du Consultant comprend la préparation et la soumission en temps utile des rapports et documents de qualité, rédigés selon le besoin. Le consultant devra également fournir :

Un rapport initial : il devra soumettre dans un délai de 4 semaines à compter de la date de début de ses prestations, un rapport initial devant contenir, entre autres, le plan de travail, la méthodologie et le planning indicatif d'exécution de la mission assignée :

Des rapports mensuels et trimestriels : le consultant devra soumettre des rapports mensuels et trimestriels pendant la durée de la mission assignée. Ces rapports devront récapituler les principales tâches qui ont été effectuées au cours de la période de référence, les étapes-clés franchies vers la réalisation de la mission, et le taux d'achèvement de la mission. Tous les documents préparés par le consultant dans le cadre de la mission assignée doivent figurer en annexe de chaque rapport (mensuel et trimestriel). Lesdits rapports devront être soumis au plus tard le 5 du mois suivant la fin de chaque mois et trimestre considérés ;

Un rapport d'achèvement : au terme de la mission assignée, le consultant devra soumettre un rapport complet détaillant entre autres, les activités entreprises pendant la durée de la mission, les intrants et extrants, les résultats attendus et les livrables exigés, les difficultés, les leçons apprises et les approches de solutions. L'approbation de ce rapport dans un délai de 10 jours constituera les conditions préalables au paiement de ses honoraires au titre de la mission assignée.

7. REMUNERATION

Le Coordonnateur sera rémunéré conformément aux règles et procédures de la Banque en matière de rémunération de consultants individuels.

L'évaluation des CV des candidats sera effectuée sur la base des critères et sous-critères suivants :

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Preuve à fournir par le candidat
1. Niveau d'étude en rapport avec la mission Diplôme ou formation	25	
1.1. Absence de diplôme ou diplôme non conforme, <i>Disqualifié</i>		Copie du Diplôme
1.2. Diplôme supérieur ou égal à Bac+5 en Gestion de projet, Agroéconomie, Actuariat et assurance, Environnement ou tout autre diplôme équivalent	20	
1.3. Formation complémentaire en rapport avec les projets de développement.	5	Attestation de formation
2. Expériences générales dans le domaine de la mission	30	
2.1. Justifier au moins huit (08) ans d'expérience professionnelle	20	Copies attestation de travail ou de bonne exécution
2.2. Avoir au moins quatre (04) ans d'expérience à des postes de responsabilité élevée	10	
3. Expériences spécifiques dans le domaine de la mission	45	
3.1. Deux expériences dans la gestion de projets de développement financés par des partenaires techniques financiers (PTS) (AFD, KfW, Banque Mondiale, BAD, etc.)	25	Copies attestation de travail ou de bonne exécution
3.2. Au moins une expérience en gestion de projets de développement financé par les PTF dans le secteur agricole	10	

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Preuve à fournir par le candidat
3.3. <i>Au moins une expérience en rapport à la gestion des risques climatiques et activités de résiliences face aux changements climatiques</i>	10	
TOTAL	100	

La note minimale requise pour être éligible est de 70 points /100.

Le candidat classé premier dont la note totale est égale ou supérieure au score minimum ci-dessus cité sera invité à négocier un contrat. Au cas où les consultants sont classés 1^{er} ex-aequo, le candidat ayant le plus grand nombre cumulé d'expériences évalué pour les critères spécifiques (critère 3) sera sélectionné.

Le Projet se réserve le droit de procéder aux vérifications nécessaires des informations communiquées par les candidats avant toute signature du contrat. En outre tout agent de l'Etat retenu devra, avant tout engagement, apporter la preuve qu'il est en congés sans salaire pendant la durée prévue du contrat.

NB :

- Tout diplôme non conforme ou expérience inférieure à ceux, ci-dessus énumérés est égal à la note zéro ;
- Les originaux des attestations de travail ou des preuves des expériences seront présentés à la séance de négociation de contrat.

